

FORTES CHALEURS ET TRAVAIL

Comment s'organiser ?

Lors des fortes chaleurs, plusieurs solutions peuvent être mises en place sur les chantiers : surveillance de la météo, adaptation des horaires de travail, etc...

Surveiller les conditions météorologiques (N° vert Canicule Info Service 0 800 06 66 66)

En période de canicule, la première mesure de sécurité consiste à vérifier quotidiennement les conditions météorologiques et les bulletins d'alerte afin d'évaluer le risque au jour le jour. Il est possible de le faire en consultant le site dédié : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/mayenne>.

La vigilance est nécessaire dès que la température dépasse les 30°C à l'ombre et accrue dès lors que les températures nocturnes sont supérieures à 25°C.

Qui est concerné ?

Les agents concernés sont ceux qui remplissent leurs missions par de fortes chaleurs.

Ainsi, on peut citer quelques exemples :

- travaux réalisés en plein soleil et/ou dans des terrains encaissés
- travaux réalisés sous serre, verrière ou véranda
- travaux dans des locaux mal isolés
- conduite de véhicule non climatisé

Organiser le travail

- **Limiter le travail physique** et réaliser les tâches lourdes tôt le matin
- **Aménager les horaires de travail** et limiter le travail aux heures les plus chaudes
- Augmenter la fréquence des pauses (dans des zones à l'ombre ou endroits climatisés)
- Limiter, si possible, le temps d'exposition des agents au soleil en organisant une rotation des tâches
- Modifier voire mécaniser certaines tâches
- Mettre à disposition de l'eau potable et fraîche ([article R.4225-2 du code du travail](#))



Importance de l'hydratation

Il est recommandé de **boire régulièrement** (1 verre d'eau toutes les 20 mn), même si l'on ne ressent pas la soif, ne pas consommer d'alcool et manger un peu salé afin de compenser l'élimination des sels minéraux.

Les employeurs sont tenus réglementairement de **mettre de l'eau potable et fraîche à disposition** des travailleurs, en quantité suffisante.



Adapter l'habillement

Les fortes chaleurs nécessitent de porter des vêtements amples. Les couleurs claires favorisent l'évaporation de la sueur. Même en cas de hausse du mercure, **les EPI doivent être conservés** (gants, chaussures de sécurité, casque).

Vigilance partagée

En situation de canicule, la surveillance mutuelle est particulièrement recommandée. Il est important d'être à l'écoute des agents qui pourraient peiner. Il s'agira donc de **privilégier le travail d'équipe** et d'inciter à ce que chacun soit attentif à l'autre. Pour limiter le temps d'exposition au soleil, il est également conseillé d'effectuer une rotation des tâches lorsque des postes moins exposés en donnent la possibilité. Le nombre de pauses peut aussi être augmenté.



Savoir reconnaître un coup de chaleur

Le coup de chaleur, qui correspond à une **augmentation importante de la température du corps de la personne**, est une urgence vitale. Il est donc important de connaître les signes d'alerte (anomalies du comportement, grande faiblesse ou grande fatigue, vertiges, nausées, vomissements, soif intense, etc...) et réagir précocement. En attendant les secours (appel au SAMU), il s'agira de refroidir au maximum la personne : le transporter à l'ombre, lui enlever ses vêtements, le ventiler et le **recouvrir d'un linge mouillé**.

Pouvant être mortel, le coup de chaleur doit être pris en charge et soigné rapidement pour ne pas entraîner de séquelles.

CDG 53 – SPAT